



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 11-2016 - Séance du 27 juin 2016 - Orale

Boucllement du préavis 08/2014 concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur le complexe scolaire du Clos-Béguin

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En date du 12 mai 2014, le conseil communal a accordé à la municipalité un crédit de CHF 300'000.- pour l'objet cité en titre. Le décompte final se monte à CHF 299'450.40, soit une économie de CHF 549.60.

Le préavis estimait la production annuelle entre 119 et 130 MWh. En 2015 elle a atteint 122,8 MWh, dont près de 80 % en autoconsommation.

Les économies dues à l'autoconsommation et la vente de l'énergie injectée dans le réseau représentent environ CHF 20'500.00 pour l'exercice 2015, à mettre en relation avec un amortissement de CHF 14'450.40, le solde restant permettant de couvrir les intérêts et même de laisser un léger bénéfice dans les comptes de l'année dernière.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay



Le Secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 20 juin 2016

M. C. Schwab, municipal
Bureau du Conseil communal (si communication orale)